

Utiliser ProFile pour soumettre des déclarations T1 par la TED

Inscription à la TED

Voici les instructions pour vous inscrire à la TED :

1. Pour vous inscrire à la TED, allez à [TED ARC](#) et remplissez le formulaire – l'inscription est gratuite.



2. Les questions pour vous inscrire à la TED sont faciles (nom d'entreprise, adresse, numéro d'entreprise – voir la capture ci-dessous). On vous demandera pour une très brève description des méthodes de sécurité que vous utiliserez pour protéger les renseignements confidentiels que vous obtiendrez pour produire les déclarations de revenus par voie électronique. L'ARC fournit les exemples suivants :

- logiciels de sécurité spécialisés, lecteurs de disques durs amovibles entreposés sous clef
- programmes de chiffrement pour les disques durs
- systèmes d'exploitation avec dispositif de sécurité intégré
- utilisation de mots de passe
- verrouillage des claviers

Utiliser ProFile pour soumettre des déclarations T1 par la TED



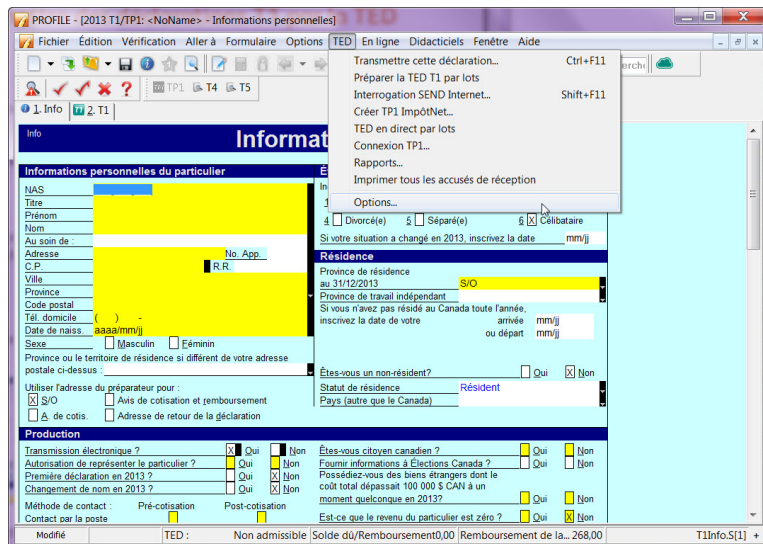
- Une fois votre inscription TED terminée, vous recevrez votre numéro de la TED et mot de passe par courriel. Remarque : l'ARC peut prendre jusqu'à 30 jours pour vérifier l'admissibilité d'un demandeur pour la TED.

Cette section fournit les instructions sur la façon de soumettre des déclarations par la TED avec ProFile. Remarque : il existe deux façons de soumettre des déclarations par la TED avec ProFile – déclaration unique ou par lots.

Configurer ProFile

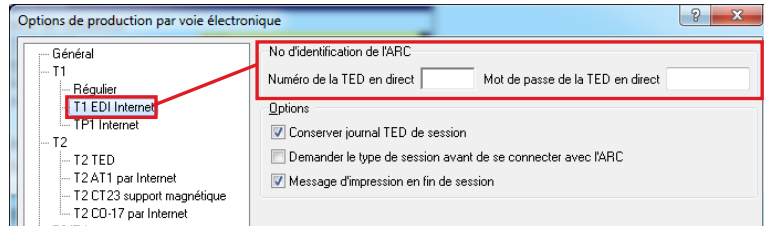
Avant de soumettre une déclaration T1, vous devez entrer votre numéro de la TED et votre mot de passe dans ProFile. Suivez ces étapes :

- Dans ProFile, sélectionnez **TED > Options**.



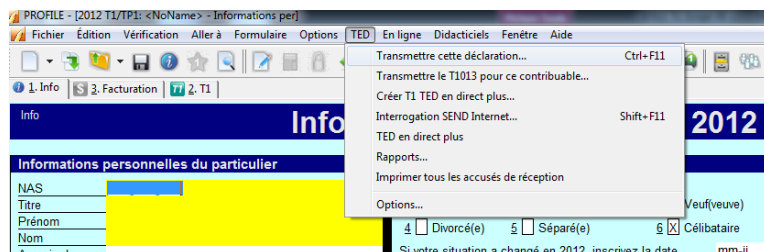
Remarque : les options qui s'affichent dépendent de la version de ProFile que vous avez achetée.

2. Une boîte de dialogue apparaîtra. Sous **T1**, sélectionnez **T1 EDI Internet** dans le panneau gauche de l'écran. Le **Numéro de la TED en direct** et le **Mot de passe de la TED en direct** sont ceux qui vous ont été fournis par l'ARC et utilisés pour vous identifier automatiquement lorsque vous soumettez des déclarations par voie électronique. Entrez ces informations dans les champs appropriés tel qu'indiqué ci-dessous.

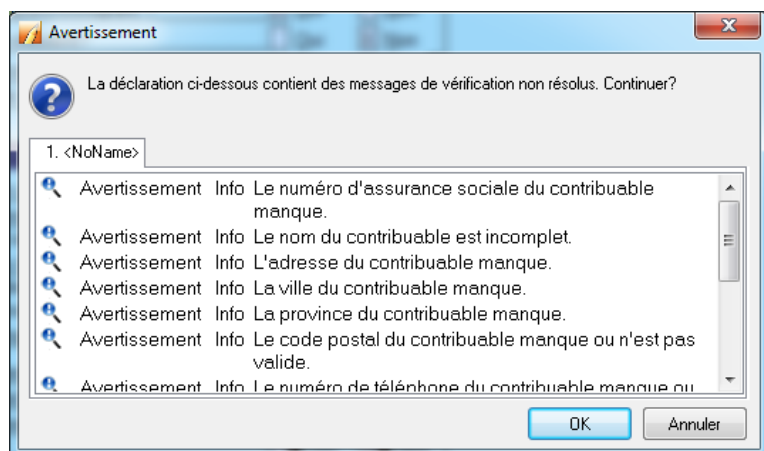


Soumission par la TED d'une déclaration unique

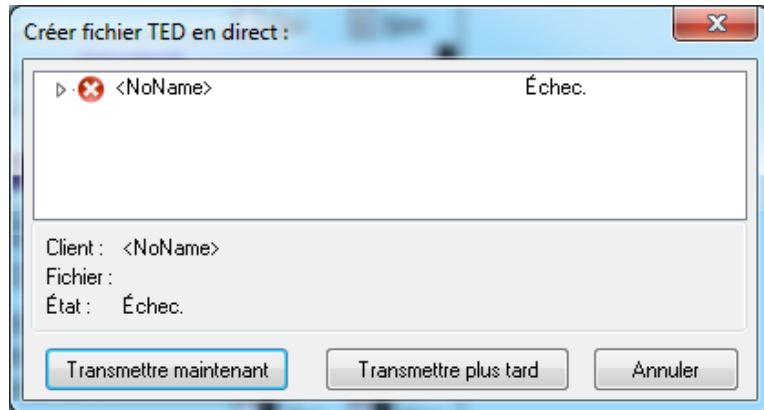
1. Ouvrez une déclaration T1 dans ProFile et sélectionnez **TED > Transmettre cette déclaration**.



2. ProFile vérifie la déclaration T1 et fournit un sommaire des problèmes potentiels qui peuvent avoir un impact négatif sur la soumission par la TED. Si la déclaration contient des problèmes potentiels, une boîte de dialogue semblable à celle-ci-dessous s'affiche : pour éviter ce problème, utilisez le Vérificateur dans ProFile avant de soumettre la déclaration par la TED pour vous assurer que tous les avertissements sont réglés.



3. Cliquez sur OK pour poursuivre le processus de la TED. En cliquant sur Annuler le processus de la TED s'interrompt pour vous permettre de régler les problèmes avant la soumission. Il est important de résoudre les messages d'erreur avant d'aller plus loin ou le fichier en ligne ne pourra pas être créé. Une fois que les messages d'erreurs sont résolus, le fichier en ligne sera créé avec succès.



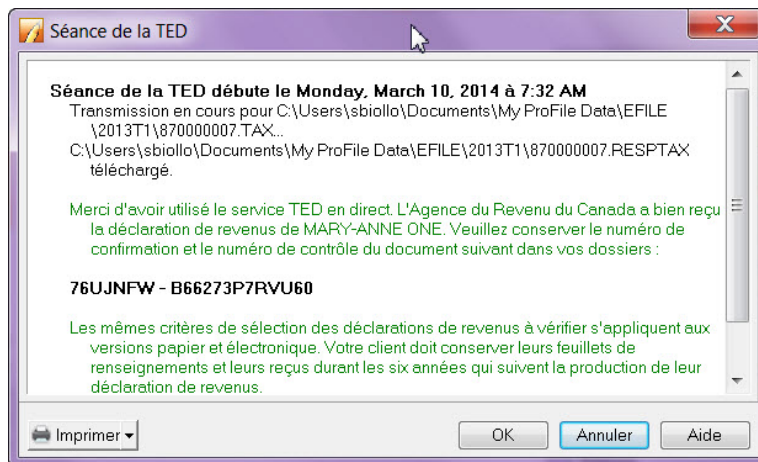
4. Une fois que vous êtes prêt à soumettre la déclaration, que vous avez résolu tous les problèmes et créé un fichier en ligne avec succès, cliquez sur le bouton Transmettre maintenant pour continuer.

Remarque : ProFile crée un fichier *.tax file qui contient les données à soumettre à l'ARC. Le nom du fichier consiste du numéro d'assurance sociale de 9 chiffres du client suivi de l'extension « .tax ».

5. Une fenêtre de confirmation s'affiche avant de soumettre le fichier .tax à l'ARC. Cliquez sur OK pour transmettre la déclaration T1.



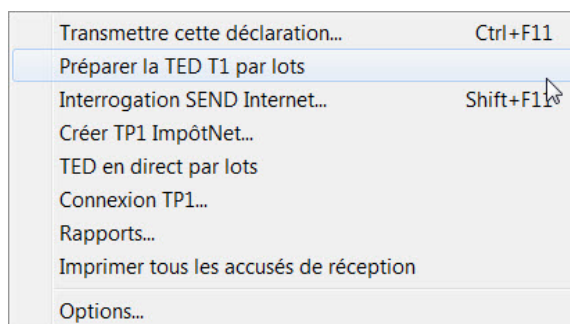
Une fois que le fichier a été envoyé et validé par l'ARC, un numéro de confirmation s'affichera accompagné d'un message concernant les résultats de la soumission.



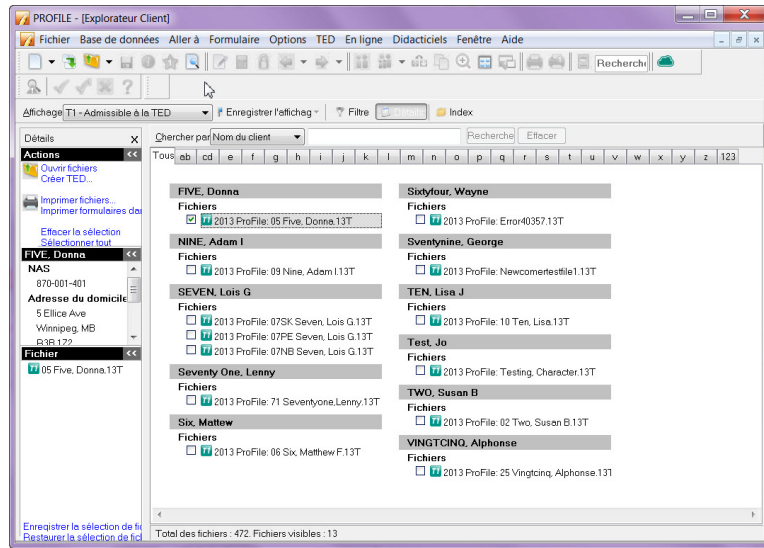
Attention : Si la soumission échoue, un autre écran s'affichera décrivant les erreurs retrouvées dans la déclaration. Si vous recevez ce message après avoir soumis une déclaration par la TED, les erreurs s'afficheront dans le Vérificateur (Ctrl+F9) dans ProFile. Une fois que vous aurez traité toutes les erreurs, allez à Fichier > Propriété et décochez les cases d'erreurs de l'ARC et soumettez la déclaration de nouveau. Si le problème persiste, veuillez communiquer avec le soutien de ProFile en composant le 1-800-710-8030.

Soumission par la TED des déclarations par lots

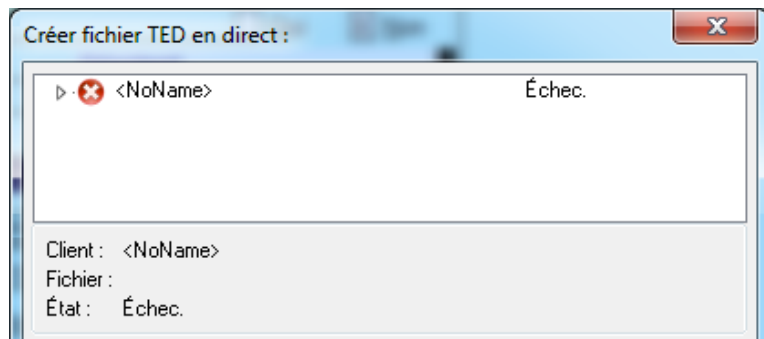
1. Si vous avez acheté ProFile Plus, vous pouvez gagner du temps en soumettant des déclarations T1 par lots au moyen de la fonction Sélectionnez TED



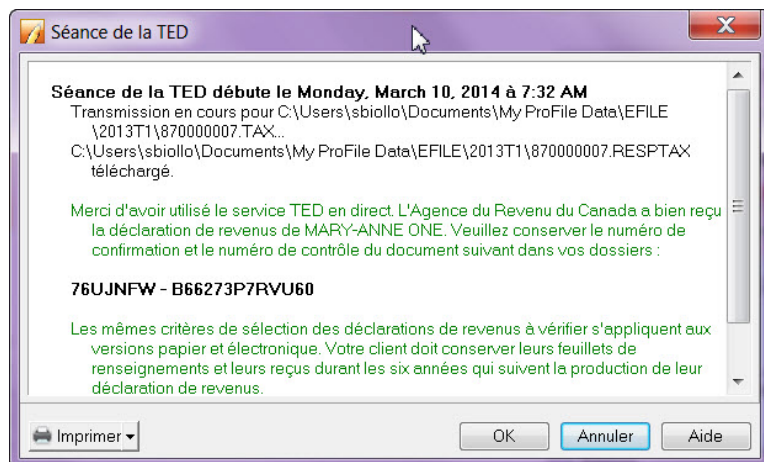
- En sélectionnant cette option, vous obtiendrez un écran spécial qui affiche toutes les déclarations admissibles à la TED. Cet affichage de l'Explorateur Client ressemble à ceci :



- Pour soumettre plusieurs déclarations, il suffit de cocher la case qui correspond aux déclarations que vous voulez soumettre et cliquez sur Créer TED dans la section Actions du côté gauche de l'écran. Une fenêtre de confirmation s'affiche pour montrer toutes les déclarations sélectionnées.



- Cliquez sur OK pour continuer.
- Une soumission réussie se traduit par une boîte de confirmation semblable à celle-ci :



Changements à la TED

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a mis en application certains changements à la TED. **Si vous acceptez de produire plus de 10 déclarations de revenus et de prestations T1 générale et 10 déclarations de revenus des sociétés T2 par année, vous devez soumettre ces déclarations par voie électronique.** Si vous ne vous conformez pas à cette exigence, l'ARC peut vous imposer une pénalité de 25 \$ pour chaque déclaration T1 générale produite sur papier ou de 100 \$ pour chaque déclaration des sociétés T2 produite sur papier.

Afin de se conformer à ces changements, vous devez vous inscrire pour obtenir un numéro de la TED si ce n'est pas déjà fait. **Nous vous suggérons fortement de remplir votre inscription le plus tôt possible.** L'inscription à la TED par le biais de l'ARC ne prend habituellement que quelques jours; cependant, l'ARC peut prendre jusqu'à 30 jours pour effectuer une vérification d'admissibilité des demandeurs pour la TED.

Renseignements supplémentaires de la TED

Pour en savoir plus à propos de la TED veuillez consulter le site Web de l'ARC.

Pour en savoir plus à propos de la TED TP1, veuillez consulter le site Web de Revenu Québec.